

Autonomie économique des femmes



Nicole Jetté, SA

Engagée depuis 20 ans avec les personnes assistées sociales

Imprégnée du vécu de femmes assistées sociales et des valeurs affirmées dans la *Charte mondiale des femmes pour l'Humanité*¹, voici ma réflexion sur l'autonomie économique des femmes, un défi réel tant au Québec qu'au plan international. L'avènement d'un monde d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix, voilà l'utopie portée haut et fort par le mouvement de la Marche mondiale des femmes (MMF). D'ici 2010, l'organisation internationale a identifié quatre champs d'action prioritaires dont le travail et l'autonomie économique des femmes.

Pour l'année 2007-2008, la Coordination du Québec de la MMF (CQMMF) a priorisé **le travail et l'autonomie économique des femmes**. En octobre 2007, elle lançait une campagne ayant pour thème *Sortir de la pauvreté: un choix de société!*

Dans l'argumentaire² élaboré par le *Comité suivis de la CQMMF*, l'autonomie économique des femmes pour les citoyennes québécoises est définie en ces termes: «L'autonomie économique des femmes fait référence tant à l'autonomie financière des femmes, qu'à l'ensemble des programmes de sécurité sociale, ou ce que l'on appelle les politiques sociales». Le Comité rappelle les valeurs énoncées dans la Charte et reconnues par l'Organisation des Nations Unies à travers le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) auquel les gouvernements du Canada et du Québec ont adhéré. Il identifie aussi des barrières à l'autonomie économique des femmes, barrières enracinées dans la société patriarcale à travers le capitalisme et la socialisation. J'en souligne trois: le travail invisible; la division sexuelle du marché du travail; la précarisation du marché du travail.

Le travail invisible — La plus grande part du travail non rémunéré est effectué par les femmes. Aujourd'hui, même s'il y a plus de femmes sur le marché du travail rémunéré, elles continuent, à l'intérieur de la sphère familiale, à assumer la part la plus grande des responsabilités quotidiennes ainsi que la planification de la vie familiale. Le bénévolat s'ajoute au secteur de la famille et répondrait au besoin des femmes de rendre service. Les femmes constituent 80% des aidantes dites «naturelles»³.

La division sexuelle du marché du travail — Les secteurs d'activités où se retrouvent majoritairement des femmes

sont souvent les moins rémunérés. Les femmes se retrouvent en majorité dans les emplois en santé, services sociaux et vente au détail⁴. Dans ce contexte, la *Loi sur l'équité salariale* a marqué une avancée importante pour un grand nombre de femmes, mais pas pour toutes. Entre autres, pour les commis à la vente au détail et les caissières, le droit à l'équité salariale n'est pas reconnu⁵.

La précarisation du marché du travail

— Au Québec, en 2006, le taux de syndicalisation est de 37% chez les femmes contre 42% chez les hommes⁶ et 70% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes⁷. Ces quelques données rappellent que, par le phénomène de socialisation, les rôles et les comportements valorisés et intégrés chez les femmes et chez les hommes diffèrent. Elles représentent l'organisation du marché du travail dans le contexte capitaliste actuel. Nous y retrouvons aussi, bien enracinés, les a priori du patriarcat. Ces réalités sont partagées par les femmes du Nord et du Sud. Elles indiquent également l'importance d'agir globalement pour l'autonomie économique des femmes afin d'avancer vers une humanité d'égalité et de justice⁸.

La réalité des femmes assistées sociales

Dans le cadre de la *Campagne pour l'autonomie économique des femmes*, les revendications concrètes mises de l'avant⁹, en plus d'identifier diverses disparités entre les hommes et les femmes, ont permis de faire ressortir des vécus spécifiques de femmes

victimes de multiples discriminations. Pour les femmes impliquées dans les groupes membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), cette expérience a été vécue comme une suite de la recherche action menée à l'automne 2004¹⁰ où les femmes décrivent leur réalité:

«*NOUS sommes devenues des femmes assistées sociales à la suite d'une grossesse, d'une séparation, d'une maladie, d'une situation de violences familiales, conjugales, d'une perte d'emploi, d'un travail précaire... comme orpheline, comme itinérante... NOUS provenons de toutes les classes sociales. Nous sommes aussi des femmes immigrantes, autochtones. NOUS, en tant que femmes assistées sociales, sommes un groupe social discriminé et souvent doublement discriminé. NOUS nous sentons écrasées, humiliées, opprimées, dominées, diminuées, contrôlées, dégradées, déshumanisées; notre dignité est bafouée. NOUS sommes victimes de mépris, d'injustice, d'isolement et de l'indifférence d'un système violent aux plans économique, physique et psychologique. NOUS nous sentons traitées comme des déchets de la société et non comme des personnes humaines. NOUS nous sentons déshumanisées et notre corps est devenu marchandise. NOUS nous sentons frustrées, en colère. NOUS souffrons, nous avons de la peine, nous sommes épuisées et nous sommes désespérées.*

MAIS...

NOUS avons aussi notre fierté, notre débrouillardise, notre créativité, notre courage et notre volonté de sortir de la pauvreté. NOUS sommes des combattantes. Nos luttes quotidiennes pour la survie et nos gestes pour joindre les deux bouts montrent notre détermination à nous en sortir. NOUS voulons vivre et contribuer à la société

par notre implication sociale. NOUS sommes des gardiennes des valeurs fondamentales du bien commun, de la justice sociale, de l'égalité et de l'amour».

De ce portrait, nous pouvons tirer quelques constats. Les femmes assistées sociales se veulent citoyennes à part entière. Les diverses réalités qui les ont contraintes à demander de l'aide sociale sont, en grande partie, dues à la non reconnaissance des femmes comme personnes autonomes, ce qui les rend plus vulnérables aux aléas du système *capitaliste-patriarcal*. Elles se retrouvent dans des conditions de survie tout en gardant les responsabilités qui découlent des rôles assignés prioritairement aux femmes. En situation de dépendance financière, combien hésitent à quitter un mari violent de peur de mettre leurs enfants dans la misère ou encore d'avoir à porter le poids des préjugés? Des mesures de contrôle relatives à la notion de vie maritale sont appliquées principalement envers les femmes. Les perspectives de retour sur le marché du travail n'offrent que peu de possibilités de retrouver minimalement une autonomie financière.

L'appel inscrit en conclusion de la Charte mondiale des femmes réaffirme que: «Les valeurs qui y sont défendues forment un tout. Elles sont égales en importance, interdépendantes, indivisibles et la place qu'elles occupent dans la Charte est interchangeable». Le vécu des femmes assistées sociales illustre l'interrelation des dimensions de la vie et démontre que l'autonomie économique est un des moyens nécessaires pour sortir de la pauvreté.

En conclusion, j'emprunte un extrait de l'allocution prononcée le 31 mai dernier, par Michèle Asselin, présidente de la *Fédération des femmes du Québec* et porte-parole de la CQMMF:

«Parce qu'ici comme ailleurs dans le monde, ce sont les femmes qui sont le plus durement touchées par la pauvreté. Ici au Québec, en 2008! La pauvreté et le manque d'autonomie économique des femmes sont les conséquences de décisions politiques et économiques. L'élimination de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité, mais bien une question de droits, de droits des femmes, de droits humains!»

1. *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* adoptée le 10 décembre 2004, Kigali, Rwanda, lors de la 5e rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes.
2. Le texte complet de *l'argumentaire du Comité suivis de la CQMMF* se retrouve sur le site web de la Fédération des femmes du Québec: www.ffq.qc.ca.
3. *Famille et soins aux personnes âgées, enjeux, défis et stratégies*, Francine Ducharme, Beauchemin, Chenelière Éducation, 2006.
4. *La pauvreté: une décision politique*; L'R des centres de femmes du Québec; 2006.
5. *L'équité salariale au Québec: un droit inconnu chez les travailleuses non-syndiquées*, CIAFT, 2005.
6. Tiré de la *Plate-forme du G-13*, 2006.
7. *Les femmes et la pauvreté*, 3^e édition, Ottawa, l'ICREF, 2005.
8. Voir les affirmations de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.
9. Rappel de ces revendications: augmentation du salaire minimum permettant d'avoir un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada; pleine indexation de l'aide sociale et gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000 \$ par année; que la totalité des pensions alimentaires versées aux enfants ne soit plus soustraite des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses.
10. *Femmes assistées sociales: la parole est à nous!*, FCPASQ, 2006.